

Le 13 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 13 juin 2022 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, Madame la conseillère Annie Levasseur sous la présidence de Madame Nathalie Picard, mairesse, formant quorum.

Monsieur Paul Thériault est arrivée en retard à 20h16.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2022-06-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2022-06-098

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2022-06-099

FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE DU COUVENT POUR UN CINÉ-PARC

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une activité Ciné-parc le 24 juin 2022 (Ciné-Kamou) et que l'endroit identifié est le stationnement de la salle municipale ainsi que la rue du Couvent entre la rue Principale et la rue du Festival ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la fermeture partielle de la rue du Couvent, entre la rue Principale et la rue du Festival, le 24 juin 2022, dans le cadre de l'activité Ciné-parc, et en informe les services d'urgence et policiers.

2022-06-100

AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION D'AIDE - PROJET D'ARTS PUBLIC SUR LA ROUTE DU HAUT-PAYS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a retenu une œuvre dans le cadre de l'appel de projets d'arts public sur la Route du Haut-Pays ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du conseil est nécessaire pour signer la convention de financement permettant la réalisation de l'œuvre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 1000 \$ pour la sélection du projet « La rivière à portée » dans le cadre de l'appel de projets d'art public pour la Route du Haut-Pays, sous réserve du respect des conditions et de la signature des conventions financières complétées avec la MRC de Kamouraska ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la mairesse madame Nathalie Picard et le directeur général et greffier-trésorier monsieur Cédric Lauzon à signer les conventions d'aide financière, et s'il y a lieu, les avenants et tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2022-06-101

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation du Kamouraska Est, division Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les prévisions du 19 mai portant le revenu estimé pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska à vingt-six mille-sept-cent-quarante-sept dollars (26 747 \$), les dépenses à quarante-et-un-mille-quatre-cent-soixante-quatre dollars (41 464 \$) et le déficit à quatorze-mille-sept-cent-dix-sept dollars (14 717 \$). La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de treize-mille-deux-cent-quarante-cinq dollars (13 245 \$). La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de mille-quatre-cent-soixante-douze dollars (1 472 \$).

2022-06-102

AUTORISATION AU COMITÉ DES FÊTES DU 175^E DE DÉPASSER 23H00

ATTENDU QUE les Fêtes du 175^e auront lieu du 14 au 17 juillet 2022 dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2020-07 sur les nuisances adopté le 8 décembre 2020 comprend l'article 18 concernant le bruit après 23 h 00 ;

ATTENDU QUE le Comité des Fêtes du 175^e a demandé l'autorisation de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska de prolonger les festivités en soirée du 14 au 17 juillet 2022 inclusivement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le Comité des Fêtes du 175^e à prolonger les festivités en soirée après 23 h 00 soit du 14 au 17 juillet inclusivement en référence à l'article 18 relativement au bruit dans le règlement numéro 2020-07 concernant les nuisances ;

QUE la municipalité transmette cette résolution à la Sûreté du Québec afin de les informer de l'autorisation accordée au Comité des Fêtes du 175^e en lien avec l'application du règlement 2020-07 lors de ladite période.

2022-06-103

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUTORISATION DE LA SIGNER

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-André-de-Kamouraska veulent se regrouper afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit adopter une résolution afin d'autoriser la signature de l'entente par Madame Nathalie Picard, mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, au nom de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte l'entente intermunicipale de gestion des matières résiduelles et autorise Madame Nathalie Picard et Monsieur Cédric Lauzon à signer ladite entente au nom de la municipalité.

L'entente est déposée au conseil.

2022-06-104

OCTROI DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a à cœur l'embellissement de ces espaces à travers différents types d'aménagement paysager ;

ATTENDU QUE la qualité des services rendus dans les années précédentes par l'entreprise Les Serres St-Alexandre (2005) Enr ;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Serres St-Alexandre (2005) Enr. a transmis une soumission pour effectuer l'aménagement paysager des terrains de la municipalité pour un montant estimé à six-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix dollars (6 590\$) excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska octroi le contrat d'aménagement paysager à l'entreprise Les Serres St-Alexandre (2005) Enr. pour le montant estimé dans la soumission soit six-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix dollars (6 590\$) excluant les taxes.

2022-06-105

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR DES SERVICES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska faisait affaire avec l'entreprise TommyDrapeau.com pour l'entretien de son réseau informatique ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise TommyDrapeau.com a fusionné avec l'entreprise 6tem TI inc ;

CONSIDÉRANT QUE 6tem TI inc fonctionne avec l'achat d'une banque d'heures pour ses services informatiques et que le répondant pour la municipalité restera Monsieur Tommy Drapeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise l'achat d'une banque comprenant dix heures à 6tem TI inc. au coût de 90 \$ par heure pour un total de neuf-cents dollars (900\$) excluant les taxes.

2022-06-106

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Groupe d'entraide les P'tits Gobe-lait – 50\$
- Bucks – 500\$
- Adhésion URLS – 100\$
- Projektion 16-35 – 50\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2022-06-107

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 922,96 \$
- Liste des comptes à payer :	433 583,29\$
- Salaires et allocations de dépenses de mai 2022 :	<u>21 267,22 \$</u>
TOTAL :	460 773,47 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mai 2022.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-06-108

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h34

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse